

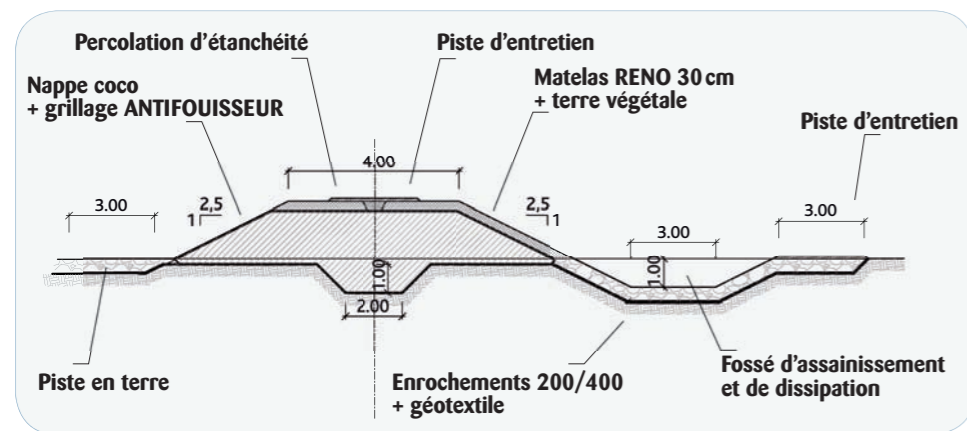
Les digues de Cuxac-d'Aude : du mythe à la réalité...

Depuis la fin de l'année 2010, les arrêtés d'autorisation et de déclaration d'utilité publique des digues de protection de Cuxac-d'Aude sont signés.

On en parle depuis si longtemps, elles ont soulevé tant de passion, qu'elles ont fini par prendre un caractère presque mythique. Que n'a-t-on pas entendu sur le sujet ? « Ils ne font rien ! » « Avec les rapports de toutes les études qu'ils ont lancées, on aurait pu construire une digue ! »

Et pourtant, la réalité est bien là ! Les travaux vont enfin pouvoir commencer. Ils prendront en compte tous les enjeux humains et environnementaux identifiés par l'étude d'impact.

Description sommaire des digues



Les digues sont dimensionnées pour protéger contre les crues de type 1999 et résister à la submersion pour un événement supérieur. A cette fin, elles seront construites avec des matériaux compactés, protégés en partie aval par des gabions.

La hauteur de l'ouvrage sera au maximum de 2,5 m (avec quelques points légèrement supérieurs). La largeur de la digue sera comprise entre 10 et 15 mètres. Et l'emprise totale de l'ouvrage, pistes comprises, est estimée à près de 35 m.

Pour construire la digue, seront utilisés les matériaux présents sur le site, plus précisément ceux qui seront extraits lors de la réalisation des fossés et des bassins. Le rôle des bassins est de protéger les zones habitées pour une pluie décennale avec une crue de l'Aude. Pour accélérer la vidange des bassins, des stations de pompage sont prévues en cas d'épisode pluvieux importants.

Le petit groupe d'hommes et de femmes qui travaillent à faire avancer ce projet, certains depuis plus de 25 ans, savent combien il est difficile de concilier tous les paramètres nécessaires à sa réalisation.

Un facteur déclenchant : l'inondation de novembre 1999

Cet événement qui a fait 25 victimes dont 5 sur la ville de Cuxac-d'Aude, a été déterminant. Le Préfet et le Président du Conseil général ont pris la mesure de la situation et décidé de mettre en place un

dispositif de prévention des inondations à l'échelle de l'ensemble du bassin de l'Aude. Le SMMAR est créé en 2002 pour animer ce dispositif, structurer le territoire en syndicats de sous-bassins et réfléchir à un plan d'actions coordonnées.

Un maître d'ouvrage adapté et avec les moyens d'agir

C'est dans ce contexte que naît le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude en janvier 2006. Il regroupe 19 communes et les Conseils généraux de l'Aude et de l'Hérault qui réunissent les moyens de porter la moitié des actions définies sur le bassin de l'Aude. En plus de son effectif, le SMDA peut compter sur l'appui d'un mandataire, BRL et du SMMAR pour conduire le projet de digues dans le cadre d'un comité technique.

Un cadre financier qui répond à la cohérence de bassin

Les digues figurent parmi les 22 actions financées dans le cadre du PAPI (Plan d'Actions de Prévention des Inondations) de l'Aude signé en juillet 2006 par Nelly OLIN, Ministre de l'environnement, le Conseil régional, les Conseils généraux Aude et Hérault, l'Agence de l'eau RMC, le SMMAR et l'ensemble des syndicats du bassin de l'Aude. Elles sont financées à 30% par le Conseil général de l'Aude, 25% par l'Etat, 25% par la Région et 20% par le SMDA.

Le parti d'aménagement retenu : un compromis entre l'intérêt général et les intérêts particuliers

La difficulté d'un tel projet réside plus dans l'exercice pédagogique pour obtenir l'appropriation des élus et du public que dans la conception technique de l'ouvrage. Il ne s'agit pas de minimiser la complexité technique liée à la configuration particulière du village exposé presque entièrement au risque inondation mais d'insister sur le fait qu'il est encore plus compliqué d'expliquer les choix techniques retenus. L'état d'avancement des acquisitions foncières est un bon indicateur de l'appropriation de ce projet par les Cuxanais. A ce jour, la plupart des compromis de vente ont été signés grâce à la collaboration remarquable du maître d'ouvrage, de son mandataire, des services fiscaux et de la mairie. Les parcelles restant à acquérir feront l'objet d'une expropriation si le prix proposé par le maître d'ouvrage pour une acquisition amiable ne convient toujours pas à certains propriétaires. L'intervention du juge sera alors nécessaire pour fixer le juste prix. Elle prendra du temps et risque de modifier le calendrier de réalisation des travaux mais ne pourra en tout état de cause empêcher la construction des digues.

Qui va gérer ces ouvrages ?

Le SMDA a l'obligation d'entretenir et de respecter les consignes d'exploitation et de contrôle de tous les ouvrages, en conformité avec la réglementation (décret de décembre 2007). Cependant, l'accès au village étant très délicat en période d'inondation, une convention est en cours d'élaboration entre le SMDA et la commune de Cuxac-d'Aude pour définir les rôles de chacun en phases de pré-alerte et d'alerte. La présence des digues ne supprime pas le risque inondation de la commune. Elle ne fait que le différer jusqu'à la crue exceptionnelle de type 1999. La probabilité d'une crue supérieure existe et le village reste soumis à un PPRI. C'est pourquoi, avec l'aide du SMMAR, la commune a réalisé un Plan Communal de Sauvegarde qui définit la conduite à tenir en situation de crise, et a posé les repères de crues qui entretiennent la mémoire du risque inondation.

Planning des travaux

- Printemps 2011 : réalisation des rétablissements routiers et des réseaux divers.
- Été / Automne 2011 :
 - réalisation des digues de protection du village, des Estagnols et des Garrigots.
 - réalisation des bassins pour stocker le pluvial.

CONFLUENCES

Bulletin d'information du SMMAR
Conseil Général de l'Aude
11855 Carcassonne Cedex 09

Directeur de la publication : Pierre-Henri Ilhes
Conception et réalisation : HVA Conseil
Impression : SIAC GM
Crédit photos : SMMAR / Aude Claire



PAROLE AU SMMAR

Edito



Le Président du Conseil Général s'est exprimé récemment pour tirer le bilan de ses mandats à la tête de l'assemblée départementale. La mise en place du SMMAR à la suite de l'inondation de novembre 1999, figure parmi ses principales fiertés. L'action qu'il a menée à

la Présidence de notre syndicat avec l'appui de l'État a été déterminante.

Notre organisation sert aujourd'hui de référence et de base solide à la réalisation d'un plan d'action de prévention des inondations ambitieux. La solidarité financière qu'il a su faire partager a ouvert et étayé la voie de l'action ; sans cette ouverture, nos communes n'auraient jamais pu prétendre en bénéficier. Les effets induits par cette politique sont indéniables. La prévention des inondations sur notre territoire coûte annuellement 3,16€ par habitant. Parallèlement elle génère 16€ par habitant d'activité économique (travaux, études, animations, sensibilisation, repères de crues, Plans Communaux de Sauvegarde...).

Au nom de tous les délégués des syndicats de bassins fédérés au sein du SMMAR, je voudrais remercier Marcel RAINAUD pour nous avoir légué cet outil qui, grâce à lui, a désormais le statut d'Établissement Public Territorial de Bassin.

Notre devoir est de poursuivre la tâche et nous nous y employons tous les jours dans le respect de nos nouvelles compétences et de celles de nos adhérents. Nous réfléchissons par exemple depuis plusieurs mois à « l'après PAPI ».

Toutes ces réflexions et actions s'inscrivent dans « l'esprit Audevant » que nous partageons et auquel nous contribuons : concilier la prévention, la préservation de notre environnement, le développement économique et l'emploi. C'est pourquoi par exemple, nous avons relayé auprès de nos adhérents une demande formulée par André VIOLA qui consiste à généraliser l'introduction de la clause insertion sociale dans tous les marchés travaux induits par la politique que nous poursuivons. Nous contribuons également aux propositions faites par l'État sur le futur PAPI, ainsi que sur le 2^e plan de prévention des submersions marines et des crues rapides, communément appelé « plan digues ». La commission de travail « digue » que nous avons créée en décembre 2008, a fait largement progresser le débat et nous a permis de formuler un avis argumenté, que nous avons échangé au niveau national avec le CEPRI auquel nous adhérons.

Je ne vais pas développer ici le contenu de notre contribution sur cette question, mais je recommande à chacun la lecture de cette dernière qui se trouve sur le site www.smmar.fr à la rubrique actualité.

Le Président,
Pierre-Henri ILHES

Espace de mobilité, volumes prélevables : des études ambitieuses en faveur des milieux aquatiques

Dans le cadre de ses missions, le SMMAR engage en 2011 de nouvelles réflexions à l'échelle du bassin versant.

Étude sur la délimitation de l'espace de mobilité de l'Aude et de ses affluents

L'espace de mobilité, est le fuseau de liberté utilisé par le cours d'eau tout au long de sa vie.

Les berges de la rivière ne sont pas figées dans le temps. Le tracé du lit et des méandres de l'Aude évolue au fil des années, en fonction des crues qui sont le moteur inévitable de la dynamique morphologique de la rivière. Comme en témoigne les bras morts, le cours d'eau abandonne parfois son ancien lit, et divague sur un nouvel espace.

Au fil des années, l'Homme a contraint le lit de l'Aude et ses affluents par des digues et des extractions. Aujourd'hui, la rivière est restreinte à un espace confiné. Les débordements sont d'autant plus dévastateurs en cas de crue.

Aussi, début 2011 a débuté l'étude sur l'espace de mobilité de l'Aude et de ses affluents, portée par le SMMAR. Les résultats attendus début 2012, devraient permettre d'identifier les zones de libertés, et à terme, de réaliser les travaux qui permettront de rendre l'espace vital aux cours d'eau du département, de diminuer le risque inondation, tout en préservant les activités économiques présentes le long des rivières.

Étude de détermination des volumes prélevables

Afin d'atteindre les objectifs de bon état des milieux aquatiques, il convient de concilier gestion quantitative et gestion qualitative plus étroitement que par le passé. Les échéances réglementaires déclinées des directives européennes au nouveau SDAGE imposent de mettre en œuvre rapidement tous les outils nécessaires pour retrouver l'équilibre entre les besoins du milieu et les prélèvements sur les secteurs en déficit quantitatif.

C'est le cas des sous bassins versant du Fresquel, de l'Aude médiane et affluents, et de l'Aude aval, identifiés au sein du SDAGE comme étant en déséquilibre quantitatif.

L'objet de l'étude portée par le SMMAR (après décision unanime de son comité syndical) dans le cadre de la politique de gestion quantitative des ressources en eau, est la connaissance de l'état quantitatif de ces



ressources, des prélèvements et de leurs organisations, des rejets et transferts et de l'ensemble des besoins des milieux aquatiques et humains...

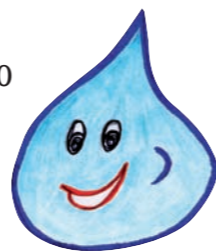
Cette étude constitue la première étape d'une démarche de prévention des risques de sécheresse dommageables sur les plans écologique et économique. Les résultats produits bénéficieront à chacun des grands usagers de la ressource.

Elle portera sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, et intégrera aussi certains secteurs des bassins limitrophes.

Chiffres clés Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

- 180 PCS réalisés ou en cours pour un montant de 1 600 000 euros.
- 20 PCS supplémentaires sont programmés en 2011.





Des animations dans les classes et un concours d'œuvres en Haute Vallée de l'Aude

Tout au long de l'année scolaire 2009-2010, 13 classes de la Haute Vallée de l'Aude (départements Aude, Ariège, Pyrénées Orientales) soit 260 élèves allant de la maternelle au collège, ont développé un programme pédagogique sur le thème de l'eau dans le cadre du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude.

48 demi-journées d'animations ont été réalisées dans les classes, avec des approches diverses afin de susciter l'intérêt et la réflexion des enfants, (diverses activités ludiques, des découvertes sensorielles, des sorties au bord de l'eau, des jeux de rôle...).

Les 260 élèves participants se sont vus offrir par le SMMAR des récompenses pour leur travail : sac à dos, trousse, crayons, magnets sur le thème de l'eau.



Animation avec l'école maternelle de Montazels

Cette opération portée par le SMMAR et animée par la Fédération Aude Claire s'est conclue par un concours pour lequel les élèves ont conçu une quarantaine d'œuvres sur les thèmes de la quantité de la ressource en eau, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que les usages de l'eau.



Remise des récompenses à Axat

L'après-midi a permis aux adultes de visiter l'exposition des œuvres, moment agrémenté par les chants des enfants de l'école d'Axat. L'inspecteur d'académie a fait part de son souhait de renouveler cette opération et de l'étendre dans tout le département de l'Aude.

Cette journée de rencontre aura surtout permis une prise de conscience de la part des enfants sur le thème de l'eau. Un programme très enrichissant pour tous.



Journée des enfants à Axat

Des affiches de sensibilisation au respect de l'eau et des milieux aquatiques

4 affiches ont été créées à partir des œuvres produites par les enfants. Elles portent les slogans trouvés par les élèves comme : « l'avenir de l'eau est entre nos mains, notre avenir est entre ses mains ». Elles seront dans un premier temps distribuées aux mairies et écoles de la Haute Vallée de l'Aude.



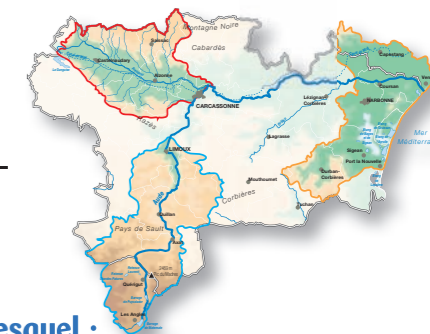
Les zones humides en Haute Vallée de l'Aude

Face à l'enjeu que représente la préservation des zones humides en Haute Vallée de l'Aude, le SMMAR, soutenu par ses financeurs, a mené dans le cadre du SAGE HVA, en 2010, un inventaire des zones humides sur tout le territoire de la Haute Vallée de l'Aude. 2750 ha de zones humides ont été recensées dont 400 km de ripisylve. Ces zones pouvant stocker 20 millions de m³/an d'eau dans le sol !

Cette étude terminée, un livret descriptif a été réalisé afin d'informer et sensibiliser les acteurs locaux à l'importance des zones humides.

Il nous renseigne sur les grands types de zones humides présentes sur notre territoire, la description de ces milieux, mais aussi sur l'intérêt de les préserver.

La CLE a créé un groupe de travail, qui s'est déjà réuni, chargé de mener une réflexion sur la gestion de ces zones qui représentent un véritable atout socio-économique.



3 SAGE, 3 étapes...

SAGE de la Basse Vallée de l'Aude : phase d'actualisation

L'année 2010 a permis de travailler sur l'actualisation de l'état initial. Suite à l'arrêté préfectoral du 17 mai 2010, la CLE du SAGE s'est réunie le 22 juin pour procéder à son installation.

Cette réunion présidée par M^{me} le Sous-Préfet de Narbonne a permis notamment l'élection du Président de la CLE, M. Roger LOPEZ (représentant le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude), l'élection de la commission permanente de la CLE (équivalent à un Bureau) et la mise en place de deux ateliers de travail : Ressource en eau, Etangs et zones humides.

La nouvelle CLE est mise en place pour 6 ans et va poursuivre son travail sur l'actualisation du document et sur les thématiques importantes du périmètre.

SAGE de la Haute Vallée de l'Aude : validation du 1^{er} document

Fruit d'une large concertation locale, le premier document du SAGE HVA a été validé lors de la Commission Locale de l'Eau qui a eu lieu le 2 juillet 2010 à Limoux.

Ce document appelé « état initial » brosse le portrait de l'état actuel de la ressource en eau et des milieux aquatiques en Haute Vallée de l'Aude, tant sur le volet quantitatif que qualitatif.

Il est disponible en téléchargement sur le site internet du SMMAR (www.smmar.fr). La phase « état initial » étant validé, débute la prochaine étape « le diagnostic ». Celui-ci a pour but de mettre en évidence les interactions entre milieux, pressions, usages, et de faire ressortir les problématiques du territoire en matière de gestion des eaux.

SAGE du Fresquel : CLE constituée

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant du Fresquel bassin versant dispose enfin de sa Commission Locale de l'Eau. Installée par la Préfecture le 21 octobre dernier, sa première décision a été d'élire son Président parmi les représentants des collectivités. Jacques DIMON, représentant de la commune de Pennautier, a ainsi été élu pour mener les débats et faire prendre les décisions par ce mini-parlement de l'eau. Il s'agit là de la fin d'une étape initiée en 2007, et le début du troisième SAGE animé par le SMMAR sur le bassin versant de l'Aude.

UN CHANTIER EXEMPLAIRE

Le rétablissement du lit du cours d'eau à Lézignan-Corbières

Fin 2006, en plein cœur de la ville de Lézignan-Corbières, l'effondrement d'une habitation dans le lit de la Journe avait engendré une situation particulièrement à risque pour les enjeux voisins (habitations riveraines, voiries...). Le fond du lit de la Journe très instable à cet endroit sur plus de 9 mètres de profondeur (argiles vasardes) accentuait ces risques, et rendait complexe et coûteux le nécessaire projet de reconstruction engagé.

La fin des travaux de rétablissement du lit du cours d'eau, le 7 octobre 2010, a donc été accueillie avec soulagement par l'ensemble des partenaires du projet.

Au total, il aura fallu 4 années de travail pour finaliser ce projet et faire face aux difficultés

techniques et aux contraintes d'accès particulièrement importantes. Le Syndicat Mixte des Jourres et du Lirou, maître d'ouvrage du projet, est aujourd'hui satisfait du résultat obtenu en partenariat avec 4 entreprises de travaux (Cazal, Agtp, Virelizier, Iterre) et 4 bureaux d'ingénierie et de contrôle différents (Hydrogeotechnique, Sogreah, Veritas, Qualiconsult).

Au final, c'est une opération menée à bien pour la plus grande satisfaction du porteur du projet, de la mairie de Lézignan-Corbières et de tous les riverains du site.

Coût des travaux : 216 000 € TTC financé par l'Etat (25 %), la Région (20 %), le Département (35 %) et le Maître d'ouvrage (20 %).

État initial Préparation du chantier Chantier en cours Fin de chantier



Actu Syndicat

10 ans au service des rivières !

Le 1^{er} juillet 2000, on pouvait entendre des tronçonneuses sur les bords du Merdeau, un affluent du Trapel à Villegailhenc : l'Equipe verte prenait ses fonctions sur le bassin de l'Orbiel et du Trapel.

Issue de la volonté politique des élus du bassin d'entretenir durablement la ripisylve après l'épisode douloureux des inondations de novembre 1999, cette équipe interne composée de trois bucherons fraîchement diplômés, d'une « kangoo » et d'un peu de matériel de bucheronnage, est affectée à l'entretien des rivières et de la ripisylve.

Source de satisfaction pour les élus mais surtout pour les riverains, l'Equipe s'est rapidement rendue indispensable. Ainsi en juin 2003, l'achat de matériel plus performant est réalisé (camion, luge de débardage, etc...) et un quatrième agent est embauché.

Au fil des années l'Equipe verte s'est formée et spécialisée, elle intervient sur les arbres et embâcles mais aussi dans la réalisation de confortement de berges en génie végétal, dans la plantation d'arbres, la réfection du petit patrimoine hydraulique bâti, l'aménagement piscicole. Sa compétence est maintenant reconnue à l'échelle régionale. Cette année encore l'Office National des Forêts est venu se former et partager ses connaissances lors d'une demi-journée technique organisée au sein de cette Equipe verte. Une belle réussite pour les élus du syndicat qui ont cru et investi dans cette équipe il y a 10 ans déjà !

Légende photo : un agent de l'Equipe verte enseignant une technique de consolidation de berge en tressage de saule lors d'un atelier-chantier avec les élèves de CM2 de la classe de Conques sur Orbiel (commémoration des inondations de novembre 1999).

Travaux sur les berges à Bram

À Bram sur la Preuille, les travaux d'amélioration du cours d'eau sont terminés. Très largement endommagées lors des épisodes pluvieux de cette année, les berges présentaient un risque certain pour les biens et les personnes. L'opération menée en collaboration étroite avec la municipalité a concilié lutte contre les inondations, amélioration des fonctionnalités écologiques du cours d'eau et réappro-

priation en toute sécurité des berges par les promeneurs. Montant : 62 860 € TTC subventionné à 40% par l'Agence de l'Eau et 50% par des fonds Européens.

Enfin les travaux dans la traversée de Padern !

Après une période de réflexion et d'administration du projet de trois ans, les travaux d'aménagement du Verdoble à Padern

sont enfin terminés. Objectif : prévenir les crues du Torgan et du Verdoble qui confluent dans la traversée du village en favorisant le débit à l'aval immédiat de la confluence des deux principaux cours d'eau du bassin versant.

NB : cette intervention permet d'augmenter le niveau de protection mais n'enlève pas le risque au-delà des crues trentennales.